



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	37	8	4

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 24 mai 2013

**OBJET : 02-2 - SPORTS
- ASSOCIATIONS SPORTIVES -
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET
DE MOYENS AVEC DIVERSES
ASSOCIATIONS SPORTIVES -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Le vendredi 24 mai 2013 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 17/05/2013, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BARBERIS, M. Yves DAHAN, M. Jacques BAYLE, Mme Carine CURTET, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mme Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1582/13

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
Mme Angèle MURATORI à M. Georges ROUX
Mme Marina LONVIS à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Martine SAVALLI à M. Eric PAUGET
Mme Nathalie DEPETRIS à M. Yves DAHAN
Mme Agnès GAILLOT à M. Bernard MONIER
M. Jonathan GENSBURGER à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le **31/05/13**

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le **31/05/2013**

Pour le Maire,



Stéphane PINTRE
Directeur Général des Services

Absents : Mme Edith LHEUREUX, M. Jean-Pierre GONZALEZ, Mme Khéra BADAOU, Mme Pierrette RAVEL

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Matthieu GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

La Commune a initié, depuis déjà plusieurs années, une démarche permettant de renforcer son partenariat avec les associations sportives, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens avec leur administration et du décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée.

Dans ce cadre, la Commune d'Antibes Juan-les-Pins a conclu des conventions d'objectifs et de moyens avec diverses associations.

Afin de poursuivre ce partenariat, conforme à la politique sportive antiboise, la Commune souhaite renouveler ces conventions avec les associations suivantes :

- LE CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS

L'Association « CERCLE DES NAGEURS D'ANTIBES JUAN-LES-PINS », créée en 1965, est le seul club de natation de notre commune. Elle compte près de 1600 licenciés répartis dans trois sections sportives (natation, natation synchronisée et water-polo) qui participent en partenariat avec la Fédération Française de Natation aux épreuves appartenant au calendrier départemental et régional. A ces sections, il faut ajouter l'école de natation et l'aquagym.

L'association est reconnue comme un des meilleurs clubs formateur auprès des jeunes, mais aussi au sein du groupe « Elite » avec un titre olympique dans le 4 x 100 mètres nage libre pour Alain Bernard, lors de la saison dernière.

De plus, en 2012, s'est déroulé le jubilé Alain BERNARD, Christophe LEBON et Boris STEIMETZ, qui ont fêté respectivement au Stade Nautique d'Antibes leurs fins de carrières sur le plan sportif, ce qui a été un fait marquant pour le club.

Ce sont les raisons pour lesquelles la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 163 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein du Stade Nautique et de la Salle Saint-Claude, d'autre part.

Elle apporte également un soutien en termes de mise à disposition de personnel. Ainsi, un Educateur Territorial des Activités Physiques Sportives intervient à temps complet dans le but d'assurer la conduite et la coordination des activités de natation de la collectivité. Cette mise à disposition de personnel fait l'objet d'un remboursement de la part de l'association. Pour la saison sportive 2012-2013, le coût s'élève à la somme de 49 230 € (quarante neuf mille deux cent trente euros)

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- L'OLYMPIQUE CYCLO CLUB D'ANTIBES

L'Association « Olympique Cyclo Club d'Antibes », créée en 1967, participe à l'apprentissage du cycloloisirs et du cyclotourisme en compétition. Elle compte près de 250 licenciés qui évoluent dans les différents championnats FFC, FSGT et UFOLEP.

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

L'association s'implique dans l'apprentissage du cyclisme avec, entre autres, les sections route, piste et VTT. D'ailleurs, le club a renforcé l'encadrement des jeunes en VTT avec l'arrivée d'une monitrice diplômée d'Etat.

Cet investissement a permis de remporter, pour la saison 2011-2012, 1 titre de Champion de France Master FFC, 5 titres de Champion Régional FFC, 3 titres de Champion Départemental FFC et 1 titre de Champion Départemental FSGT.

Egalement, l'Association participe à l'animation de la Commune en organisant des courses (13) et des concentrations (3). Elle est également présente aux rendez-vous organisés par la Ville, comme la Fête de la Jeunesse et des Sports.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition d'un local au sein du Stade Gilbert Auvergne d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- RUGBY CLUB ANTIBES SOPHIA ANTIPOLIS

L'Association « RUGBY CLUB ANTIBES SOPHIA ANTIPOLIS », créée depuis 1982, participe à l'apprentissage du rugby en loisirs et en compétition. Elle compte plus de 500 licenciés, la classant dans les dix premiers clubs du Comité Côte d'Azur de Rugby en termes d'effectifs.

L'association s'illustre comme un club rassembleur et fédérateur des amateurs du rugby dans tout le bassin antibois et sophilopolitain.

Lors de la saison sportive 2011-2012, elle a obtenu, comme les années précédentes, de nombreux résultats dans les différents championnats. Il convient de noter que cinq joueurs en -15 et huit joueurs en -17 ont joué en sélection PACA.

Elle participe également à l'animation sportive de la Cité en organisant des manifestations, notamment le Challenge Belmas, qui a aujourd'hui une portée nationale et est toujours présente aux rendez-vous organisés par la Ville comme la Fête de la Jeunesse et des Sports.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein du Stade Gilbert Auvergne, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

- SPONDYLE CLUB

Le « SPONDYLE CLUB » est implanté sur le territoire de la Commune depuis 1967 et permet l'apprentissage de la nage avec palme. Il compte aujourd'hui près de 65 licenciés qui évoluent tant dans le domaine du loisir que dans le domaine de la compétition.

Par ailleurs, l'association s'illustre sur de nombreux podiums nationaux et internationaux et notamment, les performances des jeunes aux Championnats de France Juniors et Minimes.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 9 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein du Stade Nautique, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- TIR SPORTIF

Le « TIR SPORTIF D'ANTIBES », créé en 2007 et issu de la fusion du Tir Club d'Antibes et du Tir Sportif d'Antibes, est aujourd'hui le seul club formateur de la Commune pour la pratique du tir.

Il compte près de 1300 licenciés répartis dans diverses disciplines comme l'arbalète, la carabine et le pistolet. Le club est fréquenté tant par les adultes que par les plus jeunes, avec son école de tir. Deux jeunes ont participé cette saison en catégorie cadet et junior aux championnats d'Europe.

Egalement, il convient de remarquer les belles performances des jeunes aux Championnats de France Junior comme, notamment, Alexis RAYNAUD à la carabine et Romain CABRIEL au pistolet.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition du Stand de Tir Municipal, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- ANTIBES TRIATHLON

L'Association « ANTIBES TRIATHLON », créée en 1989, participe à l'apprentissage du triathlon et de l'aquathlon. Elle compte près de 180 licenciés qui évoluent dans les différents championnats des disciplines enchainées.

Club formateur auprès des jeunes, dont six se sont classés au Championnat de France Jeunes et Cadets lors de la saison 2011-2012, cette implication lui a permis d'obtenir la qualification à la Coupe de France des Clubs Formateurs.

De plus, l'Association organise de nombreuses manifestations telles que le traditionnel triathlon de la Saint-Sylvestre et participe également activement aux manifestations organisées par la Ville, comme le Triathlon des Jeunes et la Fête de la Jeunesse et des Sports.

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 12 500 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition de créneaux horaires au sein du Stade Nautique et de la piste au stade du Fort Carré, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- ANTIBES VELO PASSION

Fondé en 1998, « ANTIBES VELO PASSION » est un club de cyclotourisme affilié à l'UFOPLEP et à la FSGT. Le club compte environ 130 licenciés. Il est présent dans de nombreuses disciplines cyclistes et organise plusieurs concentrations dont l'Antiboise, brevet randonneur à allure libre, le Grand Prix Cycliste d'Antibes, ainsi que de nombreuses courses de piste.

En 2012, cette association s'est affirmée comme le meilleur club sur l'ensemble des épreuves en remportant de nombreuses courses comme, notamment, le Souvenir « Felix Bonfiglio », la 10ème concentration « Deï Courcousson », la 56ème édition du Rallye Super-Cannes.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association. A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 600 € au titre de l'année sportive 2012-2013 d'une part, et de la mise à disposition d'un local au sein du Stade Gilbert Auvergne, d'autre part.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

- BADMINTON CLUB D'ANTIBES

L'Association « BADMINTON CLUB D'ANTIBES » s'est implantée sur le territoire antibois en 1976, permettant ainsi de faire découvrir la pratique du badminton.

Elle compte aujourd'hui 254 licenciés dont 57 jeunes, la plaçant comme 1er Club du Département en nombre de licenciés et 4ème de la région PACA.

Elle s'implique dans l'apprentissage du badminton auprès des jeunes avec, particulièrement, un jeune sélectionné en équipe de France Jeune et aux Championnats de France Jeune et de nombreux participants à des tournois départementaux, régionaux et interrégionaux. A noter, aussi, l'excellente saison de Maxime Ortali qui se positionne sur les listes ministérielles du sport de Haut Niveau ; une première pour le Club.

Elle organise également de nombreuses compétitions comme le Tournoi International d'Antibes et le Trophée Départemental Jeune et participe aussi très activement à tous les rendez-vous organisés par la Ville comme le Téléthon, la Fête de la Jeunesse et des Sports et la Journée UNSS/HANDI.

C'est la raison pour laquelle la Commune souhaite aujourd'hui renouveler les aides financières et matérielles apportées à l'Association.

02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : COMMISSION EDUCATION - PETITE ENFANCE - VIE SPORTIVE - JEUNESSE
COMMISSION CONTROLE DES ORGANISMES SUBVENTIONNES

A titre indicatif, la Commune lui a apporté son soutien financier au travers de l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 11 500 € au titre de l'année sportive 2012-2013, d'une part, et de la mise à disposition des créneaux horaires au sein des gymnases des Lycées Horticole et Audiberti et du gymnase du Collège de la Fontonne, d'autre part,.

Les modalités de ce partenariat sont prévues dans la convention d'objectifs et de moyens conclue pour une durée de quatre saisons sportives (2013-2014, 2014-2015, 2015-2016, 2016-2017). Elle prendra fin le 30 juin 2017.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des suffrages exprimés (2 abstentions : M. DUJARDIN, M. MOLINE),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens et les éventuels avenants s'y rapportant, sans que l'économie générale du contrat ne soit bouleversée, avec les associations sportives suivantes :

- le Cercle des Nageurs d'Antibes ;
- l'Olympique Cyclo Club d'Antibes ;
- le Rugby Club Antibes Sophia Antipolis ;
- le Spondyle Club ;
- le Tir Sportif d'Antibes ;
- Antibes Triathlon ;
- Antibes Vélo Passion ;
- le Badminton Club d'Antibes.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,



Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.02-2 - SPORTS - ASSOCIATIONS SPORTIVES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC DIVERSES ASSOCIATIONS SPORTIVES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 31/05/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 31/05/2013

Numéro de l'acte : DCM1582-13 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20130524-DCM1582-13-DE

Date de décision : 24/05/2013

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes